



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 28

Mercredi 17 juillet 2019

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Durée: Du mercredi 7 août 2019 à 10h au samedi 10 août 2019 à 7h

Exception: Aucune

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est conseillé par l'autoroute N16, jonction de Court à jonction de Loveresse (et vice versa) pour le trafic autorisé. Pour le trafic non autorisé sur les autoroutes, un itinéraire de déviation est prévu par Malleray - Moutier - Les Ecorcheresses - Bellelay - Tavannes - Pontenet (et vice versa).

Restrictions: Le tronçon concerné sera interdit à tous les usagers de la route

Motif: Travaux de revêtement bitumineux.

La pose de revêtements routiers étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 10 juillet 2019

III^e arrondissement d'ingénieur en chef
Service pour le Jura bernois



Champoz

Fête du 1^{er} août 2019

Pour information, la Commune de Champoz n'organisera pas de fête du 1^{er} août cette année.

Pour les personnes intéressées et si le temps le permet, le traditionnel feu sera fait à l'endroit habituel.

Il y aura à disposition des tables, éventuellement des boissons mais pas de restauration.

Merci d'avance de votre compréhension.

Champoz, le 11 juillet 2019

Le Conseil communal



Corcelles

Révision de l'aménagement local

Conformément à l'article 58 de la loi sur les constructions, le Conseil communal ouvre la procédure d'information à propos de la révision de l'aménagement local.

Le dossier de la révision comprend:

- Le plan des zones d'affectation et de construction.
- Le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage.

- Le règlement d'affectation et de construction avec ses annexes.

- Le rapport explicatif au sens de l'article 47 Ordonnance sur l'aménagement du territoire, OAT.

Le dossier de l'aménagement local est déposé publiquement du 21 août 2019 au 13 septembre 2019 inclus, auprès de l'Administration communale de Corcelles et sur son site internet.

Le mercredi 4 septembre 2019 à 20h, une séance d'information publique aura lieu dans la salle communale.

Pendant la durée du dépôt public, quiconque est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Les plis seront adressés au Secrétariat communal, Clos la Jus 27, 2747 Corcelles.

Corcelles, le 17 juillet 2019

Conseil communal



Crémines

Avis de construction

Requérante: Alice Rauber, Rue des Fleurs 144, 2746 Crémines

Auteur du projet: RP architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 700, au lieu-dit: Rue des Fleurs 144

Projet: Construction d'un couvert de jardin, charpente en bois et toit à deux pans recouvert de tuiles en terre cuite. Pose de pavés sous le couvert.

Dimensions: Selon plans déposés

Genre de construction: Selon plans déposés

Dérogation: Art. 19 RAC

Zone: HA

Dépôt public de la demande, avec plans jusqu'au 8 août 2019 inclusivement auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 10 juillet 2019

Secrétariat communal Crémines



Eschert

Avis de construction

Requérants: Madame Aline et Monsieur David Knuchel, Les Vergerssous-Village 9, 2743 Eschert.

Auteur du projet: ATB SA Ingénieurs conseils SIA/USIC, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N° 9, 638 et 642, au lieu-dit: «Vergers sous le Village», commune d'Eschert.

Projet: remblayage du fond du talus situé majoritairement en dehors de l'emprise du permis d'aménagement des eaux «Les Chaudières» pour stabilisation du bâtiment d'habitation no 9.



Berne

Hôtellerie et restauration

Heures de fermeture le 31 juillet et le 1^{er} août 2019

Conformément à la décision des préfets des arrondissements administratifs de Biel/Bienne, du Seeland et du Jura bernois, les établissements d'hôtellerie et de restauration peuvent, durant la nuit du 31 juillet au 1^{er} août 2019, fermer au plus tard à 3h30 (prolongation d'horaire régionale selon l'art. 13 al. 2 + 4 de la loi sur l'hôtellerie et la restauration).

Conformément à la décision de la Direction de l'économie publique du canton de Berne, les établissements d'hôtellerie et de restauration peuvent, durant la nuit du 1^{er} au 2 août 2019 fermer au plus tard à 3h30 (prolongation d'horaire cantonale selon l'art 13 al. 1 + 4 de la loi sur l'hôtellerie et la restauration).

Une autorisation supplémentaire de dépassement d'horaire n'est pas nécessaire.

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne. De plus, lors de tirs de feux d'artifices etc., il est recommandé de tenir compte de l'environnement ainsi que des conditions atmosphériques.

Courtelay, le 10 juillet 2019

Le préfet et les préfètes: Ph. Chételat, F. Steck, S. Niederhauser

III^e arrondissement d'ingénieur en chef Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 6; Front. JU/BE - Roches - Moutier - Sonceboz - Péry / Bienne

Commune: Valbirse (Malleray, Pontenet)

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic comme précisé ci-après:

Tronçon: Du carrefour route cantonale - La Gérine à Malleray (accès La Gérine fermé) jusqu'au giratoire de Pontenet (giratoire sans restriction)

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : PQ « Les Vergers sous le Village » et agricole.

Dérogations : art. 24 LAT, 48 LAE et 41c OEaux.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 août 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juillet 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Révision de l'aménagement local

Conformément à l'article 58 de la Loi sur les constructions, le Conseil communal ouvre la procédure d'information à propos de la révision de l'aménagement local.

Le dossier de la révision comprend :

- le plan des zones d'affectation et de construction ;
- le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage ;
- le règlement d'affectation et de construction avec ses annexes ;
- le rapport explicatif au sens de l'article 47 de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire, OAT.

Le dossier de l'aménagement local sera déposé publiquement **du 12 août au 10 septembre 2019** auprès de l'administration communale d'Eschert et sur son site internet.

Une séance d'information publique aura lieu le **mercredi 21 août 2019, à 19h, à la salle communale.**

Pendant la durée du dépôt public, quiconque est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Les plis seront adressés à l'administration communale, Rue du Tilleul 1, 2743 Eschert.

Eschert, le 17 juillet 2019

Conseil communal

Incendies de forêt

La situation actuelle concernant les risques d'incendie de forêt peut être consultée via le lien www.be.ch/incendie-foret.

Les citoyennes et citoyens d'Eschert ainsi que toutes les autres personnes concernées sont priées de tenir compte des consignes du canton.

Eschert, juillet 2019

Conseil communal

Grandval

Révision de l'aménagement local

Conformément à l'article 58 de la loi sur les constructions, le Conseil municipal ouvre la procédure d'information à propos de la révision de l'aménagement local.

Le dossier de la révision comprend :

- Le plan des zones d'affectation et de construction.
- Le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage.
- Le règlement d'affectation et de construction avec ses annexes.
- Le rapport explicatif au sens de l'article 47 Ordonnance sur l'aménagement du territoire, OAT.

Le dossier de l'aménagement local est déposé publiquement du 12 août au 6 septembre 2019 inclus,

auprès de l'Administration municipale de Grandval et sur son site internet.

Le mardi 27 août 2019 à 19h30, une séance d'information publique aura lieu dans la salle communale.

Pendant la durée du dépôt public, quiconque est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Les plis seront adressés au Secrétariat municipal, Grand Rue 29, 2745 Grandval.

Grandval, le 17 juillet 2019

Le Conseil municipal

Loveresse

Administration communale

En raison des vacances d'été, le bureau communal sera fermé du lundi 15 juillet 2019 au vendredi 9 août 2019.

Réouverture le mardi 13 août aux heures habituelles (17h à 19h).

Nous vous souhaitons d'ores et déjà un bel été ensoleillé et de bonnes vacances.

Loveresse, le 11 juillet 2019

Conseil communal

Moutier

Avis de construction

Requérante : Résidence de l'Ecluse Sàrl, Rue de la Paix 33, 2740 Moutier.

Auteur du projet : Obart architecture, Rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 3355, au lieu-dit : « Rue de l'Ecluse », commune de Moutier.

Projet : construction d'un immeuble de six appartements avec parking ouvert intégré au bâtiment, aménagement de places de stationnement extérieures et d'une aire de jeux.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA3.

Dérogation : art. 58 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 août 2019 inclusivement** auprès des Services techniques de la Ville de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juillet 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : CHRISTE Damase, rue Dos les Clos 6, 2843 CHATILLON

Auteur du projet : Lachat Construction Sàrl, 2854 Bassecourt

Emplacement : Parcelle N° 2760, rue de la Condemine 21

Projet : Pose d'un couvert sur les places de parc semi-existantes au Nord-Est ; Transformations intérieures au rez-de-chaussée et modifications des fenêtres au Nord, Sud et Est ; Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau split ; Agrandissement de la terrasse avec un mur de soutènement.

Zone : H3

Dérogation : Art. 80 LR

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 16 août 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 15 juillet 2019 au 2 août 2019, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme sont ouverts uniquement le matin de 8h à 11h.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 17 juillet 2019

Services Techniques-Urbanisme

Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Elimination des cendres

Nous vous rappelons que les cendres ne sont pas admises dans les sacs Celtor. Ces dernières peuvent être éliminées dès à présent dans un container spécialement prévu à cet effet à la déchetterie située près de la halle de gymnastique. Seules des cendres FROIDES doivent être déposées dans ce container.

Perrefitte, le 17 juillet 2019

Le Conseil municipal

Petit-Val

Avis de construction

Remplace et annule les publications des 17 et 24 octobre 2018

Requérant : Fromagerie Amstutz SA, 2717

Fornet-Dessous

Auteur du projet : Arc Architecture sàrl, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan

Emplacement : Fromagerie 45a, 2717 Fornet-Dessous, parcelle N° 63, commune de Petit-Val

Projet : Rénovation de l'enveloppe du bâtiment par pose d'isolation périphérique, création de couverts extérieurs, transformations intérieures, démolition du pavillon de jardin

Dimensions : selon plans déposés

Zone : agricole

Dérogation : article 24 LAT

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 10 août 2019 inclusivement** auprès de l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture estivale de l'administration communale, les dossiers en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous. Il convient de contacter le numéro 079 358 54 72 pour fixer rendez-vous.

Souboz, le 10 juillet 2019

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : Amstutz Emanuel et Viviane, Moron 26d, 2712 Le Fuet

Emplacement : Moron 26d, 2712 Le Fuet, parcelle N° 22 (716.1), commune de Petit-Val

Projet: Pose d'un velux sur pan Est

Dimensions: 1140 x 1180 cm

Zone: agricole

Dérogation: aucune, conformité à l'art. 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 août 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture estivale de l'administration communale, les dossiers en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous. Il convient de contacter le numéro 079 358 54 72 pour fixer rendez-vous.

Souboz, le 10 juillet 2019

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant: Neukomm Pascal, Le Pairez 52, 2716 Sornetan

Emplacement: Le Pairez 52, parcelle 349 (716.3), commune de Petit-Val

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout commune pour les deux maisons mitoyennes par une pompe à chaleur SPLIT

Dimensions: selon plan

Zone: habitation

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 août 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation de charges selon les articles 30 ss LC seront reçues à la même adresse et jusqu'à la même date.

Durant la fermeture estivale de l'administration communale, les dossiers en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous. Il convient de contacter le numéro 079 358 54 72 pour fixer rendez-vous.

Souboz, le 10 juillet 2019

Secrétariat communal

Communications du Conseil communal

Commission sport, culture, loisirs et tourisme

Suite à une démission, le Conseil communal est à la recherche d'un nouveau membre de la « commission sport, culture, loisirs et tourisme ». Les personnes intéressées à siéger dans cette commission sont invitées à s'annoncer à l'administration communale jusqu'au 20 août 2019.

Fête nationale

Nous vous invitons à participer à la manifestation officielle de la commune qui aura lieu le 31 juillet 2019 dès 19h au Stand de tir de Sornetan.

Fermeture de l'administration

Nous vous rappelons que l'administration communale est fermée jusqu'au 11 août 2019, réouverture selon l'horaire habituel lundi 12 août 2019.

Le Conseil communal et l'administration communale vous souhaitent un bel été à toutes et à tous.

Souboz, le 17 juillet 2019

Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérant: Staub Philippe, Vie des Crêts 19, 2732 Reconvilier

Propriétaire: Staub Philippe, Vie des Crêts 19, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Staub Philippe, Vie des Crêts 19, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 86, Vie des Crêts 19

Projet: Isolation du toit, isolation périphérique de toutes les façades, création de trois fenêtres sur la façade Ouest et de trois fenêtres en pente sur la toiture Nord, changement de tous les volets couleur bleu pâle, fermeture de la façade Sud avec création de trois fenêtres et d'une porte, pose de panneaux solaires sur la toiture Sud, aucun changement d'affectation de la grange (non habitable, non chauffée)

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: HA2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 9 août 2019 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 10 juillet 2019

Le secrétariat municipal

Fermeture provisoire du point de collecte communal

En raison de travaux, le point de collecte communal est fermé jusqu'à nouvel avis. Il est désormais interdit d'y déposer quelconques objets. Des contrôles seont opérés par le service de la voirie et les contrevenants seront dénoncés.

La déchetterie Celtor SA sur le site Ronde-Sagne à Tavannes est ouverte gratuitement au public tous les samedis matins.

Reconvilier, le 5 juillet 2019

La Municipalité de Reconvilier

Examens de fin d'apprentissage

Le Conseil municipal a pris connaissance avec plaisir et satisfaction du brillant résultat et de la réussite des examens de fin d'apprentissage, en qualité d'employée de commerce, de Laura Blaser avec une moyenne générale au CFC de 5,2 (pratique 5,6), obtenant du même coup la maturité professionnelle. Lors de la remise des titres, Laura Blaser a été récompensée par la mention « Bien » et le 1^{er} prix offert par l'Association des cadres communaux bernois. Le Conseil municipal lui adresse ses chaleureuses félicitations, ses remerciements pour le travail accompli pendant sa formation et lui souhaite plein succès pour son avenir professionnel et personnel.

Reconvilier, le 10 juillet 2019

Le Conseil municipal

Fermeture estivale de l'Agence AVS Reconvilier et environs

L'agence AVS Reconvilier et environs sera fermée pendant les vacances estivales, respectivement **jusqu'au 12 août 2019**. Bonnes vacances à tous.

Reconvilier, le 12 juillet 2019

Agence AVS Reconvilier et environs



Saicourt

Avis de construction

Dérogation à l'art. 213 RCC al. 7 et 8 (toitures, portes, volets, stores et garde-corps)

Requérants: M. et M^{me} Frédéric et Premila Boss, route de la Scierie 11, 2732 Saicourt.

Auteur du projet: Bureau d'architecture Glück Alexandre, rue H.-F. Sandoz 35, 2710 Tavannes.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage intégré et piscine extérieure en béton, pose de 3 panneaux solaires sur le toit pour l'eau chaude, sur parcelle N° 1065, au lieu-dit « Les Ruaux 3, 2732 Saicourt »

Dimensions: selon plans déposés

Zone: village ancien

Dérogation requise: art. 213 RCC al. 7 et 8 (toitures, portes, volets, stores et garde-corps)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 août 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 10 juillet 2019

Secrétariat municipal

Fête nationale

Toute la population de la commune de Saicourt et de la région est cordialement invitée à la Fête du 1^{er} août qui se déroulera à proximité du Stand de tir au Fuet.

A cette occasion, il sera possible de se restaurer dès 18h30. Le Jodler Club Enzian proposera des grillades accompagnées de salade.

L'orchestre Fred et ses claviers se chargera de l'animation musicale tout au long de la soirée.

Partie officielle dès 21h15:

1. Ensemble du Pierre-Pertuis
2. Salutations des Autorités municipales
3. Ensemble Pierre-Pertuis
4. Discours de M. Bernard Leuenberger, président de la chambre d'agriculture du Jura bernois
5. Ensemble Pierre-Pertuis
6. Feu et Feux d'artifice à 22h30

Dans l'attente de vous voir nombreux, nous vous présentons chères citoyennes et chers citoyens, nos salutations les meilleures.

Le Fuet, le 17 juillet 2019

Conseil municipal



Saules

Fermeture estivale de l'Administration communale

L'administration communale sera fermée du vendredi 19 juillet au lundi 19 août 2019. Réouverture du bureau le mardi 20 août 2019 aux heures habituelles (16h-17h).

En cas d'urgence, il faudra s'adresser à la police cantonale par le 117 ou au maire au 079 825 64 50.

Saules, le 3 juillet 2019

Conseil communal

Course des aînés

Pour la course annuelle qui aura lieu le mercredi 14 août 2019, le délai d'inscription court jusqu'au 5 août 2019.

Cependant, en raison de la fermeture estivale du bureau communal, le **dépôt du bulletin d'inscription d'ici au 17 juillet 2019** est vivement recommandé.

Saules, le 3 juillet 2019

Secrétariat communal



Sorvilier

Taxe des chiens

Selon l'art. 46 du règlement concernant les émolements, le Conseil municipal a fixé le tarif à CHF 50.- par chien. Taxe du premier chien de ferme à l'extérieur du village : CHF 40.- (à partir du 2^e chien CHF 50.-).

Nous rappelons aux personnes concernées que la détention, l'acquisition, la vente ou le décès d'un chien doit être communiqué à l'administration communale. En vue de la facturation de la taxe des chiens, toute modification relative à la détention de chien(s) doit être annoncée d'ici le 31 août 2019.

Sorvilier, le 10 juillet 2019

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Bourgeoisie de Sorvilier, 2736 Sorvilier

Auteur du projet : Le requérant

Projet : Mise en ordre de la cheminée. Pose d'un tubage et réparation de la cheminée et du four, sur la parcelle N° 770, au lieu-dit « La Cernie 55 », zone de construction : agricole

Genre de construction : selon les plans déposés

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande : la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Sorvilier jusqu'au 6 septembre 2019 inclusivement.

Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Sorvilier. Les oppositions collectives et les oppositions multi copiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 17 juillet 2019

Le Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé Charpilloz 2, 2735 Bévillard.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelle N° 815, au lieu-dit : « Chemenay 11 », Bévillard, commune de Valbirse.

Projet : rénovation et agrandissement du bâtiment actuel afin d'assurer le rangement de l'ensemble des véhicules d'intervention des pompiers et des travaux publics, fermeture du couvert au sous-sol par des portes, construction d'une halle couverte en bois sur l'actuelle dalle en béton au rez-de-chaussée, pose d'un silo à sel sur un socle en béton et aménagement d'une place de lavage.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : centre.

Dérogations : art. 45 al. 4 et 5 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 août 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juillet 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Germiquet-Legrand Laurence, Champ de la Pierre 26, 2736 Sorvilier

Auteur du projet : Belmonte & Fils Sàrl, Champ de Chin 14, 2735 Bévillard

Propriétaire foncier : Germiquet-Legrand Laurence, Champ de la Pierre 26, 2736 Sorvilier

Projet : réfection de la façade externe complète, nouvelle peinture brun taupe et blanc cassé, remplacement de la vitrine et de la porte d'entrée par une porte-fenêtre côté Nord, à la Grand-Rue 43, sur parcelle no 1199 en zone HA Périmètre de protection de l'aspect local à Malleray, commune de Valbirse

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans jusqu'au 9 août 2019. Les oppositions et réserves de droit dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévillard, le 8 juillet 2019

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante : Eco Lignière SA, c/o Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé Charpilloz 2, 2735 Bévillard.

Auteur du projet : Gunep GmbH, Dürmetweg 2, 4457 Diegten.

Emplacement : parcelles N° 202 et 1606, aux lieux-dits : « Champ-Martin 12 et Rue des Mélèzes 15 », Malleray, commune de Valbirse.

Projet : raccordement de la résidence de l'Aubue au réseau de chaleur à distance d'Eco-Lignière SA. Pose en terre de conduites flexibles PEX préisolés pour le transport de l'eau chaude jusqu'à la halle polyvalente sise sur la parcelle N° 202 du ban de Malleray.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : ZUP G et ZUP H.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 août 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 10 juillet 2019

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Monsieur Jonathan Wahli, le Vélé 4, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Bureau d'ingénieurs, P.-A. Niederhäuser SA, Rue Aimé Charpilloz 6a, 2735 Bévillard

Propriétaire foncier : Monsieur Jonathan Wahli, le Vélé 4, 2735 Bévillard

Projet : construction d'un abri pour rangement de matériel de jardin, couvert à bois et d'une serre ; installation de tuiles solaires photovoltaïques en toiture, sur la parcelle N° 207, Le Vélé 4, en zone H3, à Bévillard, commune de Valbirse

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans du jusqu'au 9 août 2019. Les oppositions et réserves de droit dûment motivées et

déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévillard, le 8 juillet 2019

Commune mixte de Valbirse

Fête nationale

Pour la première fois cette année, la Fête Nationale 2019 se tiendra au Restaurant de la piscine de l'Orval à Bévillard. La soirée débutera dès 18h. Vous aurez l'occasion de vous restaurer avec les propositions de menus de Monsieur Casalino, tenancier, qui sera enchanté de vous accueillir. Dès 20h, débiteront les festivités avec un magnifique feu d'artifices. Venez nombreux célébrer la Fête du 1^{er} août.

Bévillard, le 12 juillet 2019

Commune mixte de Valbirse

Défibrillateurs automatiques

Le Conseil communal souhaite informer la population que 6 défibrillateurs automatiques seront installés d'ici la fin de l'été à plusieurs endroits dans la commune de Valbirse :

- A l'entrée de l'administration communale à Bévillard
- A l'entrée de l'école à Pontenet
- A l'entrée de la piscine à Bévillard
- Devant l'usine DC Swiss SA à la Grand-rue 19 à Malleray
- Devant l'usine DC Swiss SA à la Route de Sorvilier 21 à Bévillard
- Devant Prélude SA à la Rue Charles-Schäublin 11 à Malleray

Les appareils seront en « libre-service », à disposition de la population 24h/24h et signalés aux bénévoles first responder via une application smartphone.

Dans la logique d'augmenter les chances de survie, toute personne a le droit de prodiguer un massage cardiaque et utiliser un défibrillateur automatique. Mais nous sommes bien conscients que ce genre de geste peut faire peur. Dans le but d'informer la population, nous organiserons avec l'association First responder des démonstrations qui auront lieu.

À l'occasion de la fête du sport le 10 août prochain dès 14h.

Nous encourageons la population à participer à cet événement sportif et festif et à profiter de l'occasion pour se familiariser avec un défibrillateur automatique.

Bévillard, le 12 juillet 2019

Commune mixte de Valbirse

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14h